

MAIRIE DE SARTILLY  
BP 18  
50530 SARTILLY

---

tél : 02 33 48 81 47

fax : 02 33 48 24 71

E.mail : [mairie.sartilly@wanadoo.fr](mailto:mairie.sartilly@wanadoo.fr)

<http://www.ville-sartilly.com>

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 15 novembre 2010**

Etaient présents : M. Rault, Maire – MM. Fourré – Mme Clairay – M. Lucas, M. Vilquin, adjoints - Mme Gouelle- M Resbeut – Mme Lefranc – M. Belloir – Paul – M. Coulombier – M. Louis dit Guérin

Absents excusés : Mme Hinet - M. Cahu – Mme Perrigault

Secrétaire de séance : M Paul

---

#### **Arrêt du projet du plan local d'urbanisme :**

Monsieur le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la commune à engager la procédure de révision du plan d'occupation des sols en P.L.U, les modalités, selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation, le débat qui s'est tenu au sein du conseil municipal, dans sa séance du 4 mai 2009, sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable, les principales options, orientations et règles que contient le projet de P.L.U.

Vu, le code de l'urbanisme et notamment ses articles L .123-13, L 300-2 1 et R.123-18 ;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 24 juillet 2000 ayant approuvé le plan d'occupation des sols, puis modifié le 4 octobre 2005 ;

Vu, la délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2006 ayant prescrit la révision du plan d'occupation des sols approuvé et de sa transformation en plan local d'urbanisme (P.L.U) ;

Vu, le bilan de concertation présenté par Monsieur le Maire,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide :

- 1- D'arrêter le projet de P.L.U tel qu'il est présenté ;
- 2- De soumettre pour avis le projet de P.L.U aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

La présente délibération et le projet de P.L.U annexé à cette dernière seront transmis au Sous-Préfet d'Avranches et :

-aux Présidents du Conseil Général et Régional ;

- aux Présidents de la chambre d'agriculture et d'industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture ;

- au Président de l'établissement public de coopération intercommunale gestionnaire du SCOT ;

Conformément au dernier alinéa de l'article 300-2 1 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de révision, tel qu'arrêté par le conseil municipal est tenu à la disposition du public.

Conformément à l'article R 123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois.

**AVENANT n°3 au marché de gérance du service public d'eau potable et d'assainissement.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prolonger le contrat de gérance du service public d'eau potable et d'assainissement d'un an, portant son échéance au 31 décembre 2011, ceci afin de pouvoir disposer d'un temps suffisant pour procéder au renouvellement du contrat et présente l'avenant au contrat. Les conditions économiques du marché étant modifiées de plus de 5 %, l'avenant proposé a été soumis à l'avis de la commission d'appel d'offre qui a donné un avis favorable. Le conseil municipal, après avoir examiné le projet d'avenant proposé, autorise le Maire à le signer.

**EMPLOI** – Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 2<sup>ème</sup> classe : Le conseil municipal décide de créer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 un emploi d'adjoint administratif territorial de 2<sup>e</sup> classe – échelle 3 – à temps non complet (17 heures 30/semaine).

**TARIFS 2011** – à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011

- Cantine scolaire : le prix du repas est fixé à 3 € après vote (11 voix pour – 1 abstention) ;
- Garderie péri-scolaire : Les tarifs sont inchangés : 0.70 € pour la garderie du matin et 1.60 € pour la garderie du soir (goûter compris, fourni par la commune)
- Eau et assainissement : tarifs inchangés.